



Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

990, rue Dupré, Belœil (Québec) J3G 4A8

450 467-8668

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ EXTERNE

ENTÉRINEMENT D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

Belœil, le 22 février 2023. — La Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et le Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec – SCFP 7127, section locale RISIVR, ont mutuellement entériné l'entente de principe d'une convention collective des pompiers et préventionnistes, le 20 février 2023. Cette convention collective, la première dans l'histoire de la RISIVR, a une durée de sept ans, soit du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2027.

« Cette entente est le résultat d'un travail fructueux des comités de négociation dont je souligne ici les efforts et l'investissement de tous ceux qui y ont participé. Cette entente est également l'expression de tous envers le fondement de la Régie, je suis heureux de constater que les prochaines années permettront le déploiement de nos effectifs pour offrir aux citoyens les meilleurs services en protection des incendies auxquels ils ont droit », évoque Normand Teasdale, président du conseil d'administration de la RISIVR et maire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil.

Parmi les faits notables de cette nouvelle convention collective, les parties en sont venues à un contrat de travail comprenant une structure hybride de salariés à temps plein et à temps partiel. Une indexation salariale annuelle est prévue chaque année de la durée de la convention collective en plus d'un rattrapage salarial pour les pompiers et les officiers, permettant ainsi à la RISIVR de positionner sa stratégie de rémunération envers la moyenne des salaires offerts pour des services de sécurité incendie comparables à l'expiration de la convention collective.

L'entente inclut un nouvel horaire de travail favorisant l'efficacité de la RISIVR et la mobilisation de nos salariés. Elle offre également des conditions de travail attrayantes actualisées aux tendances contemporaines du milieu, dont celles des pompiers et officiers à temps plein qui étaient inexistantes depuis la création de la RISIVR.



Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

990, rue Dupré, Belœil (Québec) J3G 4A8
450 467-8668

« La synergie, le climat constructif et la dynamique collaborative qui se sont dégagés au cours des dernières semaines inspirent la direction de la Régie à poursuivre en cette voie pour les années à venir. Cette entente hisse la voile dans le déploiement de multiples projets pour la Régie, issus de la planification stratégique », mentionne Pierre-Damien Arel, codirecteur général et directeur de la sécurité incendie.

La Régie intermunicipale de la sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tient à remercier tous les intervenants impliqués à la table de négociation pour leur collaboration, leur ouverture et le respect démontrés envers les besoins et les enjeux de chacune des parties. La présente convention s'applique aux cent-onze (111) pompiers, officiers et préventionnistes de la RISIVR.

« Ce fut un long processus où chacune des parties a dû se mettre à la place de l'autre pour trouver un terrain d'entente favorable et tout le monde y trouvera son compte. Nous regardons vers l'avant avec optimisme grâce à ce contrat de travail qui respecte nos membres dans leur travail quotidien tout en assurant la protection des citoyens de la région », de conclure Jean-Philippe Chapat, président du Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec — SCFP 7127, section locale RISIVR.

– 30 –

Source : Marie-Ève Chavarie, M. Sc. CRHA, directrice des ressources humaines
Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
450-467-8668 | rh@risivr.ca | www.risivr.ca